

Conseil Municipal du lundi 15 avril 2019

Annexe à l'ordre du jour

1. Démission d'un Adjoint au Maire – Suppression du poste.

Par courrier du 09 février dernier, M. Laurent Lenne a informé M. le Sous-Préfet de Douai de son souhait de mettre un terme à sa fonction d'Adjoint au maire tout en conservant son mandat de Conseiller Municipal et ce, pour des raisons professionnelles.

M. le Sous-préfet a, par arrêté en date du 13 février 2019, accepté cette démission.

En application de l'article L 2122-15 du CGCT, la démission d'un Adjoint est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à l'intéressé.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression du poste d'Adjoint devenu vacant et de fait de réduire le nombre des Adjoints à cinq. Mme Pascaline Vitellaro accède donc au rang de 5^{ème} Adjointe.

L'arrêté préfectoral du 13 février 2019 est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Commune : compte de gestion et compte administratif – Exercice 2018.

2.1 - Présentation et vote du compte de gestion du trésorier – Exercice 2018.

Le résultat d'exercice est de + 252 377,24 € en investissement et de + 518 227,52 € en fonctionnement, soit un total de + 770 604,76 €.

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2017 qui était de – 400 466,31 € en investissement et de + 10 445,56 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de – 148 089,07 € en investissement et de + 528 673,08 € en fonctionnement soit un total de + 380 584,01 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce compte de gestion sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité de ce document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2.2 - Présentation et vote du compte administratif de la commune – Exercice 2018.

Le total des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2018 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	782 441,90 €	2 834 473,95 €
Recettes	1 034 819,14 €	3 352 701,47 €

Le résultat d'exercice est de + 252 377,24 € en investissement et de + 518 227,52 € en fonctionnement, soit un total de + 770 604,76 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2017 qui était de – 400 466,31 € en investissement et de + 10 445,56 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de – 148 089,07 € en investissement et de + 528 673,08 € en fonctionnement, soit un total de + 380 584,01 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance autre que M. Alain Mension, Maire. Ce dernier quittera la salle de réunion lors du vote des élus.

Le compte administratif 2018 est joint en annexe de la présente ainsi que le récapitulatif des Dépenses Engagées Non Mandatées (D.E.N.M.) et des Restes à Réaliser (R.A.R.). Ces documents sont également consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

2.3 - Affectation du résultat de clôture – Exercice 2018.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est le suivant :

→ investissement :	- 148 089,07 €
→ dépenses engagées non mandatées :	- 577 387,00 €
→ restes à réaliser :	+ 274 698,00 €
→ besoin de financement :	- 450 778,07 €

Compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à + 528 673,08 €, il est proposé au Conseil Municipal de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 450 778,07 €. Cette somme sera affectée en réserve au compte 1068 du budget primitif 2019. Le solde, soit 77 895,01 €, sera reporté en fonctionnement au compte 002.

Le document comptable est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

2.4- Formation des élus – Bilan de l'exercice 2018.

Pour l'exercice du droit à la formation des élus durant l'année 2018, un crédit de 1 540 € avait été ouvert au budget. 1 élu a fait valoir ce droit ce qui correspond à une dépense totale de 780 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce bilan qui est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que

sur le site Internet de la commune. Ce document se trouve également à la page 71 du compte administratif de la commune.

2.5- Bilans annuels 2018 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les bilans annuels 2018 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune qui seront joints au compte administratif.

Ces bilans sont joints en annexe de la présente, consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

3. Lotissement du Chemin Vert : compte de gestion et compte administratif – Exercice 2018.

3-1 – Présentation et vote du compte de gestion du trésorier – Exercice 2018

Aucune écriture n'a été passée pendant la gestion de l'exercice 2018 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement hormis les écritures d'ordre relatives au stock. Le résultat d'exercice est donc nul pour chacune des sections.

Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2017 qui était de – 452 684,69 € en investissement et de + 463 748,94 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de – 452 684,69 € en investissement et de + 463 748,94 € en fonctionnement, soit un total de + 11 064,25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2018 du trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce document sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité du document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

3-2 – Présentation et vote du compte administratif – Exercice 2018.

Le total des dépenses et des recettes pour l'exercice 2018 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	452 684,69 €	452 684,69 €
Recettes	452 684,69 €	452 684,69 €

Le résultat d'exercice est nul pour chacune des sections. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2017, le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de - 452 684,69 € en investissement et de + 463 748,94 € en fonctionnement, soit un total de + 11 064,25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du lotissement du Chemin Vert pour l'exercice 2018. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance autre que M. Alain MENSION, Maire, qui quittera la salle de réunion au moment du vote des élus.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

3-3 – Bilan annuel 2018 des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe lotissement du Chemin Vert.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe du lotissement pour l'année 2018. Ce bilan montre qu'aucune cession n'a été réalisée.

Ce document est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

4 . Détermination des taux des trois taxes locales pour l'exercice 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux des trois taxes locales qui sont inchangés depuis 2014, comme suit :

Taxes	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	20,34 %	3 528 000 €	717 595 €
Taxe foncière (bâti)	21,98 %	2 257 000 €	496 089 €
Taxe foncière (non bâti)	67,64 %	77 800 €	52 624 €
		TOTAL	1 266 308 €

Les allocations compensatrices sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 86 553 €
- Taxe foncière (bâti) : 1 087 €
- Taxe foncière (non bâti) : 5 663 €

soit un total de 93 303 €.

En 2018, elles étaient de :

- Taxe d'habitation : 85 559 €
- Taxe foncière (bâti) : 1 055 €
- Taxe foncière (non bâti) : 5 673 €

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

5. Présentation et vote du budget annexe – Lotissement du Chemin Vert – Exercice 2019.

Le budget annexe relatif au Lotissement du Chemin Vert s'équilibre en investissement à 905 369,38 €. Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 905 369,38 € et les recettes à 916 433,63 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget qui est joint en intégralité en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

6. Acquisition de matériels divers – Imputation à la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer à la section d'investissement les matériels à acquérir dont le coût unitaire est inférieur à 500,00 €, soit :

2183-020 – acquisition d'étagères – Local archives en mairie	1 000 €
2184-020 – acquisition de chaises et de chariots	2 250 €
2184-020 – acquisition de deux chariots – Salle des fêtes	850 €
2184-212 – acquisition de chaises et tables – Ecole Jules Ferry	1 900 €
2188-020 – acquisition de casiers à verre – Salle Gilles Dutilleul	1 450 €
2188-213 – acquisition d'un vidéoprojecteur – Ecole Victor Hugo	300 €
2188-213 – acquisition d'une hotte aspirante – restaurant scolaire Victor Hugo	400 €

7. Associations Locales – Subventions exceptionnelles à allouer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- 300,00 € à l'Amicale Laïque pour son trentième anniversaire avec l'organisation d'actions en direction des enfants,
- 300,00 € à la Société des Carabiniers pour son 130^{ème} anniversaire qui se déroulera les 1^{er} et 02 juin prochain.

8. Présentation et vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 s'équilibre en fonctionnement à 3 446 245,00 € et en investissement à 2 190 871,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le vote du budget par chapitre,
- d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

L'intégralité de ce budget ainsi que la liste reprenant le détail de l'investissement sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune. La liste des Dépenses Engagées Non Mandatées et celle des Restes à Réaliser sont déjà jointes à la présente (cf. point n°3-2 – présentation et vote du compte administratif) et sont consultables dans les mêmes conditions que celles déjà indiquées.

9. Construction du lieu multi-accueil Louise et Jean Delattre Blondeau.

9.1 – Choix du projet – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre – Autorisation de signature du marché

Pour la construction du lieu multi-accueil Louise et Jean Delattre Blondeau sur les parcelles cadastrées B 399, 400, 401 et 402 – Voie du Moulin – propriété de la commune, un programme fonctionnel, architectural, technique et environnemental a été élaboré et adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2018.

Ce programme tient compte des besoins des associations, des usagers, des services communaux (ACM et périscolaires), de leurs périodes d’occupation, qui peuvent parfois être de courte durée, détermine les espaces qui peuvent être dédiés et ceux qui peuvent être partagés.

Il prévoit également de mutualiser au maximum les espaces afin que le bâtiment soit le plus rentable possible en terme d’utilisation mais aussi de réduire les coûts du projet, d’entretien, de maintenance et d’énergie.

Différents pôles sont identifiés :

- un pôle commun : accueil, sas, bureau, salle de convivialité,
- un pôle culturel : salle de formation pratique et théorique à la musique, bibliothèque, espace cyber centre,
- un pôle sportif : tir à la carabine, billon, motards,
- des espaces extérieurs.

Outre ces activités, ce lieu accueillera également les activités extrascolaires, périscolaires, des accueils de loisirs.

La construction de ce bâtiment s’inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale, sans certification – profil : 8 étoiles/très bon – et vise un niveau énergétique BBC sans labellisation.

L’estimation prévisionnelle des travaux arrêtée dans le programme est de 1 946 560 € HT et la superficie de 765 m².

Pour la mise en œuvre de cette opération, un concours restreint sur esquisse de maîtrise d’œuvre a été lancé avec un nombre de candidats admis à concourir égal à trois et une prime de concours de 10 000 € HT.

Trente-deux candidatures ont été reçues et le 22 novembre 2018, le jury a sélectionné les groupements suivants qui ont donc été admis à concourir :

- B PLUS B/HDM INGENIERIE/VINCENT HEDON/ATELIER ALTERN
- POLYNOME/SIBEO/AKOUSTIK/O. GUERRIER
- SCP SCHEUER NAUDIN/HELIOS/GAILLET/BOCAGE/VENATHEC

La remise des projets était fixée au 12 février 2019 et le jury s’est réuni pour la seconde fois, le 14 mars dernier, pour le classement des projets, soit et à l’unanimité :

- n°1 - projet vert : groupement B PLUS B/HDM INGENIERIE/VINCENT HEDON/ATELIER ALTERN
- n°2 - projet rose : groupement POLYNOME/SIBEO/AKOUSTIK/O. GUERRIER
- n°3 - projet jaune : groupement SCP SCHEUER NAUDIN/HELIOS/GAILLET/BOCAGE/ VENATHEC

Il est précisé que les couleurs (vert, rose et jaune) correspondent à la mise en anonymat des projets.

Les projets ont été appréciés selon les critères d'évaluation suivants :

1. qualité fonctionnelle du projet, qualités d'usage et de vie des espaces intérieurs (configuration, éclairage, acoustique)
2. qualités architecturales et techniques,
3. estimation prévisionnelle et sa compatibilité avec le budget annoncé
4. respect des délais et cohérence du planning
5. qualité environnementale

se déclinant comme suit :

1. qualité fonctionnelle :

- adéquation du programme du point de vue fonctionnel
- fonctionnement général des pôles et organisation spatiale ainsi que fonctionnalité globale de l'ouvrage
- respect des liaisons intra et extra bâtiment

2. qualités architecturales et techniques :

- intégration dans le site (environnement, orientation, desserte réglementation)
- traitement paysager de l'emprise
- qualité technique (parti constructif, solutions et innovations techniques, sécurité et confort des installations) et respect du programme technique
- prise en compte des exigences de maintenance et exploitation de l'ouvrage associée à la performance des matériaux utilisés quant à la qualité durabilité, fiabilité et maintenance

3. qualités financières :

- estimation des coûts des travaux de l'opération
- adéquation des surfaces proposées avec celles du programme

4. respect des délais :

- respect (études et réalisation)
- respect du calendrier prévisionnel
- prise en compte des délais administratifs

5. qualité environnementale :

- respect des exigences du programme

Les trois projets ont été présentés aux associations le vendredi 22 mars dernier. Dans le cadre de la concertation mise en place en mairie du 25 au 30 mars 2019, avec mise à disposition d'un recueil d'avis, quarante-trois personnes ont pris connaissance des projets qui étaient exposés.

62,8 % du public a porté son choix sur le projet vert, 20,9 % sur le projet jaune, 16,3 % sur le projet rose.

Le classement du jury a été motivé par le fait que le projet du groupement B Plus B/HDM Ingénierie/Vincent HEDON/Atelier Altern est le plus abouti, intègre bien les exigences du programme et qu'il apparaît plus rationnel, plus simple à construire et plus facile à contenir.

A l'ouverture du pli, le coût de mission de maîtrise d'œuvre de ce groupement était de 240 851,00 € HT, pour un montant estimé de travaux de 2 007 098,00 € HT soit un écart de + 60 538,00 € par rapport à l'estimation prévisionnelle.

Après négociation le groupement a revu le coût prévisionnel de son projet, car des économies sont possibles. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, basé sur le montant estimatif des travaux (1 946 560 € HT), s'élève à 233 587 € HT auxquels il convient d'ajouter 3 700 € HT pour la mission SSI (Système de Sécurité Incendie).

De fait, il est proposé au Conseil Municipal :

- de porter son choix sur le projet proposé par le groupement B Plus B/HDM Ingénierie/Vincent HEDON/Atelier Altern
- de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour un coût de mission s'élevant à 233 587 € HT (incluant la prime de 10 000 € HT) auxquels il convient d'ajouter la mission SSI soit 3 700 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer ce marché.

Le rapport d'analyse technique, les procès-verbaux des réunions du jury en date des 22 novembre 2018 et 14 mars 2019 et la décomposition des honoraires de maîtrise d'œuvre sont joints en annexe de la présente et consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie. Le programme de l'opération est également et de nouveau consultable sur le site Internet de la commune.

9.2 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) 2019 – 2ème priorité.

Pour la construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, dont le programme fonctionnel, architecture, technique et environnemental a été adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de la réalisation de cette opération pour laquelle les crédits seront inscrits au budget,
- de solliciter du Département l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 000 € (montant plafonné) au titre de l'ADVB -2ème priorité, pour ce projet estimé à 2 308 787 € HT (coûts des travaux de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la mission de maîtrise d'œuvre, des autres missions diverses, des primes, des honoraires, des concessionnaires compris)
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

10. Région Hauts-de-France – Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs – Candidature.

Depuis plusieurs années, la redynamisation du centre-bourg est entreprise en différentes phases qui s'articulent entre elles : acquisition et démolition d'immeubles le long de la rue du

Maréchal Foch pour une meilleure visibilité des commerces existants et des bâtiments publics, réalisation d'une étude complémentaire d'amélioration du cadre de vie avec définition d'un projet d'aménagement du centre-bourg, inscription au PLU d'un secteur à urbaniser en plein cœur de bourg « Le Village », développement de l'offre de soins avec l'implantation des cabinets de médecine générale, de chirurgie dentaire, de kinésithérapie, convention avec l'EPF « Café-brasserie et ses abords » pour développer l'offre de commerces de proximité, 1^{ère} phase de la requalification de la place Charles de Gaulle et mise en œuvre de la seconde en 2019 pour conforter l'offre de stationnement, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le cheminement doux.

Pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, la Région Hauts-de-France lance un appel à projet et la requalification des espaces publics tels que celle de la Place Charles de Gaulle pourrait, dans ce cadre, faire l'objet d'un soutien financier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le dépôt de la candidature de la commune de Raimbeaucourt à l'appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » lancée par la Région Hauts-de-France
- de solliciter l'aide de la Région pour la mise en œuvre du projet de requalification de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS – 2^{ème} phase, présenté aux élus lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2019
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

11. Communauté d'Agglomération du Douaisis – Modification des statuts.

Par délibération en date du 07 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification statutaire liée au changement de dénomination de la communauté d'agglomération. Un nouveau nom « DOUAISIS AGGLO » a donc été adopté.

Conformément à l'article 5211-20 du CGCT, les communes de la communauté d'agglomération sont consultées afin qu'elles se prononcent sur cette modification statutaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle dénomination de la communauté d'agglomération, soit « Douaisis Agglo »
- d'approuver la modification des statuts de la communauté et le projet des statuts modifiés qui est consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

12. SIDEN-SIAN – Modification des statuts.

Le 07 février 2019, le Comité Syndical a procédé à des modifications statutaires ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » en une seule compétence « eau potable ».

Les communes sont consultées afin qu'elles se prononcent sur cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le courrier du SIDEN-SIAN en date du 14 mars dernier est consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

13. Taxes et produits irrécouvrables – Allocation en non-valeur.

Le trésorier n'a pu recouvrer certains titres émis à l'encontre de débiteurs notamment pour des repas pris au restaurant scolaire, pour des droits aux services périscolaires, pour des frais d'inhumation et un avoir sur facture. De fait, il en demande l'allocation en non-valeur. Les montants sont les suivants :

		Sommes non recouvrées
Titre de l'année	1997	11.32 €
Titre de l'année	1999	75.27 €
Titre de l'année	2002	18.14 €
Titre de l'année	2003	1.55 €
Titre de l'année	2005	14.72 €
Titre de l'année	2006	95.94 €
Titre de l'année	2007	16.88 €
Titre de l'année	2008	8.92 €
Titre de l'année	2009	8.30 €
Titre de l'année	2010	8.60 €
TOTAUX		259.64 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande du trésorier pour l'allocation en non-valeur des titres non recouverts et ainsi de lui accorder décharge des sommes reprises ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

14. Département du Nord – Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération – Signalisation horizontale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la convention proposée par le Département qui précise les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération,
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

Cette convention est consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15. Soutien au Fonds Européen d'Aide Alimentaire aux plus démunis (FEAD) – Motion.

Le collectif de 4 associations – La Banque Alimentaire du Nord, la Croix Rouge du Nord, les Restos du Cœur du Nord et le Secours populaire du Nord se mobilisent pour le maintien du FEAD que l'Union Européenne envisage de diminuer, voire de supprimer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion de soutien dont le texte est repris ci-dessous :

Soutenir l'aide alimentaire européenne

RAPPELANT que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère

RAPPELANT la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants

RAPPELANT que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5.5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim

RAPPELANT que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours Populaire Français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge Française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union Européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe

Le Conseil Municipal

TÉMOIGNE que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité

TÉMOIGNE qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

TÉMOIGNE de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable

TÉMOIGNE de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés

TÉMOIGNE de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire

ALERTE sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe

REGRETTE le fait que l'aide alimentaire européenne qui peut répondre aux besoins de ces millions de personnes ne représente que 3% du budget total des Fonds sociaux européens

AINSI QUE le risque de division de moitié du budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen

ESTIME que cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon

ALERTE sur la situation de faim que risque d'engendrer cette diminution en France comme en Europe

ESTIME que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union Européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier

DEMANDE que le budget d'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes

DEMANDE au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours

APPELLE l'Union Européenne à maintenir et à renforcer le budget d'aide alimentaire européenne.

16. Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT).

16-1 – Droit de préemption de la commune

Dans le cadre de la convention « café-brasserie et ses abords », l'exercice du droit de préemption de la commune a été délégué à l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de l'aliénation des parcelles B 1110 (46, place Clemenceau) et B 3261 lieudit « Le Village ».

L'arrêté en date du 12 mars 2019 et le plan récapitulatif des acquisitions effectuées par l'EPF sur lequel apparaît les parcelles concernées (1110 et 3261) sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16-2 – Tarifs communaux

16-2-1 – Tarifs des services communaux

Les tarifs des services communaux pour 2019 ont été fixés comme suit :

- services de restauration, de garderie, des accueils collectifs de mineurs, de garderie du mercredi matin : augmentation de 0.10 €,
- autres services : maintien des tarifs fixés en 2018.

L'arrêté en date du 06 décembre 2018 est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16-3 – Marchés publics – Procédure adaptée

16-3-1 – Rénovation thermique du restaurant scolaire Louise Michel

- la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à ARCAsite/SARL ADI pour un coût de 20 610,00 € HT
- la mission de CSPS (Coordinateur Sécurité Protection Santé) a été confié à Codiag pour un coût de 1 710,00 € HT
- la mission de contrôle technique a été confiée à Socotec Construction pour un coût de 3 750,00 € HT

Les arrêtés des 08 février et 07 mars 2019 sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16-3-2 – Construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau

- la mission de contrôle technique a été confiée à Socotec Construction pour un coût de 6 250,00 € HT
- la mission de CSPS (Coordinateur Sécurité Protection Santé) a été confiée à Socotec Construction pour un coût de 3 986.50 € HT

Les arrêtés du 07 mars 2019 sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16-3-3 – Extension du CCAS – Avenants n°s 1 et 2

Compte tenu des modifications apportées aux lots n°1 et n°2 :

- lot n°1 : Gros œuvre, bardage, isolation, couverture, zinguerie, étanchéité : suppression d'un lanterneau d'éclairage dans le local de stockage : - 1 350,00 € HT
- lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium, menuiseries intérieures bois : fourniture et pose d'un rideau métallique/sécurisation de la porte d'entrée vitrée : + 3 920 € HT

Le montant total du marché passe de 140 596.09 € HT à 143 166.09 € HT

Les arrêtés du 22 mars et du 08 avril 2019 sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

17. Questions diverses.

